Ville de
MANIWAKI

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE VILLE POUR L'ANNÉE 2022

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière, que le conseil a adopté le calendrier officiel des séances ordinaires pour l'année 2022, selon les articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, à la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

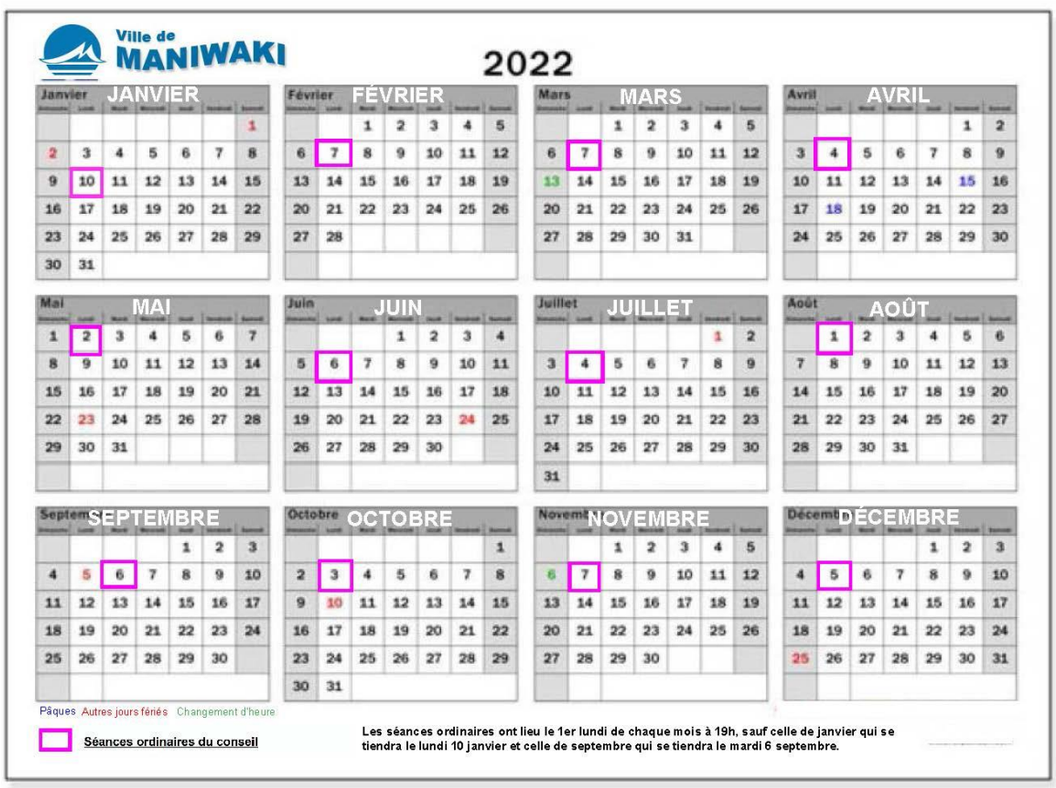

Le calendrier peut être consulté sur le site web de la Ville de Maniwaki à www.ville.maniwaki.qc.ca

DONNÉ à Maniwaki, ce 16e jour du mois de novembre 2021.

_____
Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, au bureau municipal, au Centre Sportif Gino-Odjick, à la bibliothèque, sur le site web et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16e jour du mois de novembre 2021.

_____
Louise Pelletier, greffière